



LÉGATION DE SUISSE
EN CHINE

Pékin, le 13 août 1951.

M. Humbert

M. Duvion
4-9

RÉFÉRENCE: NOTRE
VOTRE

J.42
B.7
R/Bu. g. pour lecture sup

POLITISCHES DEPARTEMENT
000872 : -4 SEP 1951
REF AB.73. Cha. 1 (6)

SB.73. Cha. 1 (4)

Monsieur le Ministre,

Je vous ai mis au courant, par la voie la plus
rapide, d'une proposition que le Foreign Office se propose de soumettre
à divers gouvernements en vue d'une démarche commune à entreprendre au-
près du gouvernement chinois à propos de la situation qui est faite aux
ressortissants étrangers résidant en Chine.

Cette question est complexe et je crois bien faire
en vous en donnant en quelque sorte la genèse. Vous y trouverez une série
de faits que j'ai traités dans diverses communications adressées à votre
Division au cours de ces derniers mois.

A l'occasion de la visite officielle que j'ai faite
à Shanghai, en avril de cette année, M. Koch et les membres de la colonie
suisse m'ont mis au courant des difficultés auxquelles ont à faire face les
ressortissants étrangers établis dans ce pays. Dans une communication que
j'adressais le 17 avril 1951 à la Division des Affaires Administratives, je
relevais que nos compatriotes jouissent encore d'une situation privilégiée
comparée à celle d'autres étrangers et qu'ils avaient tort, à mon avis, de
se laisser impressionner par quelques cas d'arrestations de citoyens améri-
cains et de sujets britanniques et par les tracasseries dont étaient victimes
certains directeurs d'entreprises industrielles et commerciales britanniques
et américaines. Certes, il n'est pas possible de prévoir jusqu'à quand durera
le traitement de faveur dont semblent encore bénéficier les Suisses de Shang-
hai et de Tientsin. En outre, il serait très imprudent de notre part de fer-
mer les yeux sur le fait que l'absence de législation dans ce pays, l'ambigu-
ité des réglemens en vigueur dans le domaine économique et les autres causes
de souci que j'ai signalées à votre attention dans les communications que je
vous ai adressées à mon retour de Shanghai affectent tôt ou tard, il est à
craindre, l'un ou l'autre de nos compatriotes. Il n'est donc pas question de
vouloir agir en vase clos, ni de nous désintéresser de l'aspect plus général
du problème qui s'étend à toute la communauté étrangère de Chine. C'est
dans cette idée et surtout pour être renseigné aussi complètement que possi-
ble sur tous les problèmes à l'ordre du jour que j'avais accepté de prendre
part à une réunion arrangée en mon honneur par l'Association des Chambres de
Commerce étrangères de Shanghai. (Je me réfère à ce propos à ma lettre du
18 avril à la Division du Commerce, dont vous avez reçu copie).

Aux Affaires Politiques du
Département politique fédéral,
B e r n e .

Ha Tsubota
jusqu'à présent
aucun demande
de la G. de Butzger
for de travail
commerciaux, mar
américains, mar
marque 'S' 9 pp 2
7-6-9 57

ab

7



- 2 -

L'idée semblait avoir germé dans la tête des dirigeants de cette organisation que la Légation de Suisse serait en mesure de discuter l'ensemble des problèmes avec le gouvernement chinois et de trouver une solution équitable à toutes les difficultés. Nos compatriotes, de leur côté, - je l'ai appris beaucoup plus tard - avaient consenti à m'attribuer ce rôle de Winkelried. J'avais pourtant, dès le début, attiré leur attention sur le fait qu'il y avait intérêt à sérier les questions, à résoudre en premier lieu des cas concrets qui se présenteraient dans lesquels des intérêts suisses étaient en jeu et d'éviter d'aborder sans nécessité immédiate des questions de principe de peur de provoquer des décisions de principe également qui rendraient difficile ou même impossible la solution de cas spécifiques. La pratique a prouvé que ma manière de voir était la meilleure.

Ce n'est que plus tard aussi qu'il est venu à ma connaissance que diverses chambres de commerce étrangères de Shanghai, à la suite de la réunion dont je viens de vous parler, avaient adressé aux gouvernements de leur pays respectifs un mémorandum dans lequel étaient exposées les difficultés et les misères qui sont le pain quotidien des étrangers en Chine et par lequel ils demandaient leur appui. J'ignore si la chambre Suisse de Commerce est intervenue auprès de vous; j'en serais surpris car M. Koch m'aurait certainement mis au courant.

A la suite de ces démarches, le gouvernement britannique a décidé de proposer l'intervention commune dont il est question au début de la présente lettre. Le Foreign Office en a informé son représentant à Pékin et lui a donné l'instruction de recueillir l'avis et surtout l'appui de l'Ambassadeur de l'Union Indienne. Le Ministre Lamb a néanmoins préféré prendre contact avec le sous-signé d'abord. Il désirait connaître ma façon de voir et discuter avec moi la meilleure manière de rendre la chose "appétissante" à notre collègue hindou.

Le projet du Foreign Office venait ainsi greffer aux questions que M. Panikkar et moi-même cherchions à résoudre avec l'appui de l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. (voyez mes lettres du 11 et 19 juillet) tout le domaine économique, juridique et social. J'ai commencé par mettre mon collègue britannique au courant des démarches envisagées par M. Panikkar et moi-même. Puis abordant le problème qu'il était venu me soumettre, je lui ai signalé les inconvénients que présentait le système d'une démarche commune et les avantages de démarches concertées, c'est à dire de démarches entreprises par un certain nombre de missions diplomatiques, chacune pour les intérêts qu'elle a à présenter, ces démarches ne devant pas être simultanées, mais séparées dans le temps. Mon collègue britannique était du même avis que moi. Je lui ai, enfin, donné quelques conseils sur la manière de traiter avec l'Ambassadeur de l'Union Indienne que je connais très bien pour l'avoir beaucoup fréquenté, non sans profit pour moi.

L'entretien Lamb-Panikkar avait lieu le lendemain. L'Ambassadeur de l'Inde après avoir émis un avis similaire au mien, proposa au représentant de la Grande-Bretagne que nous réunissions les trois pour examiner la situation. Cette réunion inutile, mais inévitable du fait que M. Lamb ne pouvait pas très bien révéler que nous nous étions déjà mis d'accord lui et moi, eut lieu à l'Ambassade de Grande-Bretagne le 6 août au matin. Je vous ai ensuite télégraphié.

2

/.

- 3 -

M. Lamb recommande au Foreign Office de renoncer à l'idée d'une démarche commune, de limiter la démarche que, faute d'une meilleure expression, je qualifie de démarche "concertée" à certaines missions : Suède, Pays-Bas et éventuellement Danemark. Je me chargeais de mettre au courant l'Ambassadeur de Suède et M. Lamb prendrait contact avec le Ministre de Voogt et le Ministre Moersch.

M. Söderblom s'est montré très intéressé mais, je le comprends, il préfère ne pas commencer son activité par la discussion de problèmes difficiles et généraux. C'est dans le même ordre d'idée qu'il m'avait consulté sur l'opportunité de donner suite à des instructions qu'il avait reçues de Stockholm d'intervenir en faveur d'un Père dominicain espagnol. Comme ce Père figure sur la liste des missionnaires que j'ai reçue de vous, j'ai estimé pouvoir épargner à mon collègue suédois une démarche inutile et qu'il souhaitait, lui-même, ne pas être obligé d'entreprendre.

J'ignore au moment où j'écris, quelle a été la réaction de mes collègues danois et néerlandais et, en fait, elle importe peu.

Pour nous la situation est claire; elle est différente de celle de la Grande-Bretagne (j'y reviendrai), de la Hollande qui ne peut pas faire grand chose du fait que sa mission n'est pas encore "reconnue" et du Danemark dont les intérêts en Chine ne sont pas importants.

J'ai donc chargé M. Stiner de remettre au Directeur de la Section Europe du Ministère des Affaires Etrangères la note dont vous voudrez bien trouver copie sous ce pli. Vous verrez que nous abordons dans cette communication, les problèmes principaux qui se posent. J'ai, en revanche, renoncé à y traiter la question des arrestations et emprisonnements politiques non suivis de jugements et celle de l'"habeas corpus" par laquelle la communauté anglo-saxonne paraît être médusée. Nous touchons, en effet, ici à des problèmes qu'on a malheureusement laissé glisser sur le terrain de la politique internationale et il me paraît préférable de m'en tenir à l'écart. Si, ce que je ne prévois pas pour le moment, un de nos compatriotes devait, un jour ou l'autre, être arrêté ou subir une contrainte par corps, il serait toujours assez tôt d'intervenir.

La question se place sous un jour différent en ce qui concerne le sort des Espagnols, Français et Italiens dont vous avez bien voulu m'autoriser à m'occuper. J'ai tenu à bien marquer le point et c'est la raison pour laquelle j'ai entrepris une démarche pour des problèmes affectant les Suisses et j'entreprendrai, demain, une seconde démarche pour les étrangers. L'une et l'autre de ces démarches forment en somme un tout qui correspond - aux quelques limites près que j'ai décrites dans le paragraphe précédent - à l'ensemble des problèmes pour la solution desquelles le Foreign Office envisage une intervention commune.

L'attitude du Foreign Office est influencée par une triple pression exercée sur le gouvernement britannique par l'Amérique - dont la Grande-Bretagne représente les intérêts en Chine - par la "China-Association"

- 4 -

un groupement en Angleterre représentant les intérêts d'entreprises britanniques en Chine et le Parlement. La situation de mon collègue britannique est peu enviable. Chef d'une mission "non reconnue" il ne peut avoir des rapports officiels qu'avec le Service du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères auquel il remet des notes concernant les affaires à discuter. Il ne lui arrive que rarement de recevoir une réponse. / A cette position peu confortable vient s'ajouter la difficulté de devoir s'occuper des intérêts de l'ennemi No. 1 de la Chine et la certitude que le gouvernement de la République Populaire refusera d'entrer en matière non seulement sur des problèmes d'ordre général affectant les Etats-Unis, mais même dans des cas concrets touchant des américains, quand bien même ces cas mériteraient de la compréhension. / Conscient de la situation, le Foreign Office a songé à mobiliser l'Ambassadeur de l'Inde et certaines missions diplomatiques de Pékin. M. Panikkar estime avoir fait sa part en entretenant Chou En-lai de la situation faite aux étrangers fixés en Chine - je me réserve une communication séparée au sujet de cet entretien. - Si donc, la démarche que j'ai entreprise le 9 de ce mois et celle que j'entreprendrai demain dans le cadre des interventions Panikkar et Roschin (Ambassadeur de l'U.R.S.S.) peuvent contribuer à ouvrir les yeux du Gouvernement chinois sur l'intérêt qu'il a à modifier son attitude et ses méthodes dans le traitement des étrangers, nous aurions atteint le but que nous nous sommes tous proposé.

Si donc la Légation de Grande-Bretagne devait vous saisir de la question, je crois que vous pourriez attirer son attention sur ce qui a déjà été entrepris par la Légation et qui correspond précisément à ce que propose le Foreign Office. Mon collègue britannique a, de son côté, informé son gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Carozzini

Annexe: 1 copie de note.

*J'aurais bien aimé
une réciprocité bien en
de ce qui a été fait par*